Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20261014-D_2026_106-DE

Publié le 19/10/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D-2026-106

L'an 2026, le 14 octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes du complexe Alain Jarsaillon, sous la présidence de Monsieur Jacques MESAS, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 08/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de procurations : 2
Nombre de conseillers votants : 29

Élus présents :
Mme AUBERTIN Catherine, Mme BAUCHER Karine, Mme BERNIER Sandrine, Mme BOURGOIN Gwendoline, Mme CADRES Raymonde, Mme CHAMI Emilie, M. CHENEAU Frédéric, Mme COLLARD Agnès, Mme DOYEN Stéphanie, Mme FONTAINE Stéphanie, Mme GAFSI Leïla, M. GARCIA Juanito, M. GUILLON Jérémy, Mme HARDOUIN Natalina, M. HAROUCH Foued, M. HOVORKA Frank, Mme LABEDAN Constance, M. LAINÉ Joël, M. LEGROS Adrien, M. LOUIS Didier, M. MERIT Jean-Philippe, M. MESAS Jacques, Mme MEUNIER Cassandre, M. MONTLIVET Nicolas, M. SPALETTA Hervé, Mme WITTNER Isabelle, Mme YANG Aurélie.

Élus absents :
M. FROISSART Yves,
M. WEILL Michel.

Procurations :
M. FROISSART Yves à M. LEGROS Adrien,
M. WEILL Michel à M. CHENEAU Frédéric.

Secrétaire de séance :
Mme GAFSI Leïla.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Juanito GARCIA

Le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2026 a été voté lors de la séance du Conseil municipal du 9 février dernier. Il a été ajusté le 3 juin 2026, lors de l'intégration des résultats définitifs de l'exercice 2025 par l'intermédiaire d'une décision budgétaire modificative spéciale appelée « Budget Supplémentaire ».

En section de fonctionnement, les modifications s'équilibrent à hauteur de 143 032 €, comme suit :

- Au titre des recettes :

Chapitre comptable	Libellé inscription	Montant
75	Autres produits de gestion courante	143 032,00 €

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20261014-D_2026_106-DE

Les recettes de fonctionnement, estimées à 143 032 €, proviennent du remboursement par les compagnies AXA et MAF des sinistres découlant des travaux de toiture réalisés dans le cadre de la réhabilitation de l'Agora. Pour cela, un protocole d'accord est proposé, correspondant à 100 % du devis de réparation.

➢ Au titre des dépenses :

Chapitre comptable	Libellé inscription	Montant
011	Eau et assainissement	20 000,00 €
	Contrats de prestations de services	6 000,00 €
	Autres	20 000,00 €
	Bâtiments publics	169 199,00 €
	Vêtements de travail	4 500,00 €
012	Rémunération principale	-70 000,00 €
014	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	11 000,00 €
65	Subvention de fonctionnement aux organismes publics – à caractère administratif	- 85 500,00 €
	Prime à la naissance	4 500,00 €
067	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 350,00 €
023	Virement à la section d'investissement	61 983,00 €
	Total	143 032,00 €

Les dépenses de fonctionnement du chapitre 011 (charges à caractère général) sont augmentées de 219 699 € afin d'ajuster au déroulement de l'année. Elles comprennent un complément de 20 000 € sur la ligne budgétaire relative à l'eau et l'assainissement, 26 000 € pour les prestations de balayage, fourniture de bennes, ramassage de feuilles, 4 500 € pour l'achat de vêtements de travail.

Le compte « 615221 - Bâtiments publics » est augmenté de 169 199 € qui comprennent le coût des travaux de réparation de la toiture de l'Agora (159 901 €) et le solde de 9 298 € placé en réserve de fonctionnement.

Les autres modifications concernent :

- Au chapitre 012 (rémunération principale), l'enveloppe prévue est diminuée de 70 000 € au vu de l'exécution budgétaire de l'année meilleure que les prévisions ;
- 11 000 € sont ajoutés au chapitre 014 pour les dégrèvements de taxe sur les logements vacants accordés par l'Etat pour les propriétaires ayant démontré qu'ils n'en étaient pas redevables ; cette taxe a permis l'actualisation de très nombreuses situations ;
- Au chapitre 65, 4 500 € sont ajoutés pour la prime à la naissance au titre d'un semestre en 2026, suite à son instauration lors du Conseil municipal du 2 juillet 2026. En outre, la subvention versée à la résidence autonomie Les Belettes est diminuée de 64 000 € pour s'établir à 113 365 € compte tenu des résultats meilleurs que prévus, tout comme la subvention versée au CCAS qui est diminuée de 21 500 € pour s'établir à 281 965 € ;
- Au chapitre 67, 1 350 € sont inscrits pour le remboursement à la compagnie d'assurance qui couvre le risque statuaire, d'un trop perçu en 2025 ;

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20261014-D_2026_106-DE

Dans ces conditions, le virement à la section d'investissement est augmenté de 61 983 €, ce qui conforte d'autant l'autofinancement.

En section d'investissement, les modifications s'équilibrent à hauteur de 359 961 €, comme suit :

➢ Au titre des recettes :

Chapitre comptable	Libellé	Opération Réelle/Ordre	Total
021	Virement de la section de fonctionnement	O	61 983,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	R	19 500,00 €
041	Opérations patrimoniales	O	78,00 €
13	Subventions d'investissement	R	256 500,00 €
23	Immobilisations en cours	R	21 900,00 €
		Total	359 961,00 €

En recettes d'investissement, les modifications concernent :
- 256 500 € de subventions sont ajoutées. Elles correspondent à :
 - 200 000 € de subvention sont ajoutés au titre de la DETR 2026 pour la rénovation de l'école élémentaire du Mail ;
 - 20 000 € de subvention de la ligue de football pour la création d'un club house au stade Claude Bourdin ;
 - 20 000 € de subvention de la ligue de football pour les vestiaires du stade Claude Bourdin ;
 - 10 000 € de subvention de l'Etat pour le réaménagement de l'espace France Services ;
 - 6 500 € de subvention de la région Centre-Val de Loire pour la muséographie de la tour de l'horloge ;
- 21 900 € d'écritures comptables relatives aux avances versées aux entreprises pour les travaux réalisés dans le cadre du marché de sécurisation de la route de Châteaudun ;
- 19 500 € pour la vente d'un camion municipal ;
- 78 € d'écritures comptables pour la valorisation de la valeur vénale d'un terrain acquis à l'euro symbolique allée de l'oratoire ;
- Un virement de la section de fonctionnement de 61 983 €.

Comme au budget primitif et au budget supplémentaire, aucun nouvel appel à l'emprunt n'est prévu, ce qui confirme que le désendettement se poursuit en 2026.

➢ Au titre des dépenses :

Chapitre comptable	Libellé	Opération Réelle/Ordre	Total
041	Opérations patrimoniales	O	21 978,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	R	8 750,00 €
20	Immobilisations incorporelles	R	-125 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	R	5 300,00 €
21	Immobilisations corporelles	R	179 900,00 €
23	Immobilisations en cours	R	269 033,00 €
		Total	359 961,00 €

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20261014-D_2026_106-DE

Les nouvelles dépenses d'équipement proposées concernent principalement :

- Les crédits inscrits au budget primitif pour la création de la voie nouvelle de liaison Beaugency-Tavers (300 000 €) qui étaient prévus en travaux de voirie sont reventilés. En lien avec l'AP/CP créée spécifiquement pour cela, 150 000 € sont affectés sur l'opération dédiée au titre de 2026. Le solde est placé en réserve d'investissement pour les années futures ;
- 180 000 € de crédits nouveaux sont ouverts pour la réfection et la végétalisation du parking du lycée, situé entre la rue de Beauce et l'allée des galeries ;
- 134 500 € sont placés en réserve d'investissement ;
- 100 000 € sont ajoutés à l'opération pour la rénovation de l'école du Mail, l'enveloppe budgétaire ayant supporté d'autres dépenses pour l'école indépendantes du projet et ledit projet comportant quelques avenants ;
- Les crédits qui étaient affectés aux travaux d'aménagement des espaces communs du centre commercial de Garambault (129 570 €) sont annulés et seront reportés à 2027, dans l'attente de réalisation des travaux de viabilisation par le repreneur du site ;
- 35 000 € sont ajoutés pour l'acquisition d'un véhicule pour le centre technique municipal ;
- 43 000 € sont ajoutés sur l'opération de sécurisation de la rue de Châteaudun pour divers travaux supplémentaires ;
- 25 000 € sont prévus pour la création de nouveaux ilots de fraicheur et de plantations à réaliser sur l'hiver 2026-2027 ;
- 25 000 € sont prévus pour une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage en vue de la rénovation de la salle des fêtes, cette étude permettra notamment d'affiner les besoins et d'élaborer un programme de travaux pour recruter un maître d'œuvre en 2027 et, si possible, engager un chantier en 2028 ;
- 20 000 € sont ajoutés sur l'opération du stade Claude Bourdin pour l'achat de divers mobiliers et la signalétique ;
- 10 000 € sont prévus pour le réaménagement de l'accueil France Services à l'Agora ;
- L'enveloppe pour le lancement de la maitrise d'œuvre pour l'aménagement de la cour de l'école de la vallée du Rû est augmentée de 5 000 €, pour atteindre 45 000 €, et ainsi permettre dès la fin de l'année l'engagement des diagnostics.

Ce dossier a été présenté à la commission « finances, ressources humaines, numérique, communication » du 30/09/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la MAJORITÉ (4 VOTES CONTRE : Mmes BAUCHER Karine et WEILL Isabelle, et MM. CHENEAU Frédéric et WEILL Michel ; **2 ABSTENTIONS** : Mme AUBERTIN Catherine et M. MONTLIVET Nicolas**) de :**

1. **Approuver la décision modificative n°1 du budget principal ci-dessus exposée ;**
2. **Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Signé électroniquement par : Leila GAFSI
Date de signature : 16/10/2026
Qualité : BEAUGENCY - 4eme adjoint

Signé électroniquement par : Jacques MESAS
Date de signature : 20/10/2026
Qualité : BEAUGENCY - Maire